

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-081

L'an deux mille vingt six
Le vingt-quatre août
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 19 août 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS COMBIER, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Alexis VIDONNE, Mme Karen TAPPAZ, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : M. Thierry DEBORNES (Pouvoir à Mme Isabelle CHARRÉ), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à Mme Carole ARVIS COMBIER), Mme Anabelle GOISQUE (Pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Francis MARCHAL (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : AFFAIRES SCOLAIRES - Convention tripartite d'objectifs et de moyens 2026/2027 et 2027/2028 - APEE/CCFG/GVDB

M. le Maire expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2331-2, L5211-3 et L5214-23 ;

VU l'Arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0041 du 07 décembre 2020 approuvant la modification n° 15 des statuts de la Communauté de communes Faucigny-Glières et notamment l'article « 7.2.6 - Petite enfance, Enfance, Jeunesse » ;

VU la délibération n°2024-47 du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2024 approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'association des parents d'élèves d'Entremont (APEE) pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026 ;

CONSIDERANT que l'association « APEE » assure depuis septembre 2001 la gestion de la restauration scolaire à Glières-Val-de-BORNE - Entremont ;

CONSIDERANT que cette association assure depuis janvier 2019 l'organisation et la gestion des temps périscolaires ;

CONSIDERANT l'évolution des coûts des fournisseurs ;

CONSIDERANT l'évolution des coûts des ressources humaines ;

CONSIDERANT que la dernière convention pluriannuelle conclue avec la commune et la CCFG est arrivée à échéance le 31 août 2026 ;

CONSIDERANT la qualité des actions menées par l'association sur les exercices précédents ;

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « APEE » pour les années scolaires 2026/2027 et 2027/2028, prévoyant notamment le versement par

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-081

la CCFG d'une subvention annuelle prévisionnelle maximale de 66 200 € ;

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE



La secrétaire de séance,
Mme Hélène PLOUVIER.

A blue ink signature, likely of the secretary of the meeting, Mme Hélène PLOUVIER.